



Achat sur internet, adresses obsolètes...

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis comédien, et je monte actuellement un spectacle. il est très difficile et très long dans ce métier de se faire un bon carnet d'adresse. afin de faire venir des programmeurs de salles dans le théâtre ou le spectacle se joue, j'ai acheté (sur ce site: et) pour 90 euros la liste des programmeurs de théâtre afin de leur faire parvenir un mail. il s'est avéré que près de 70% des adresses étaient obsolètes voir inexistantes. les mails m'ont été retournés.
comment faire pour obtenir réparation?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis comédien, et je monte actuellement un spectacle. il est très difficile et très long dans ce métier de se faire un bon carnet d'adresse. afin de faire venir des programmeurs de salles dans le théâtre ou le spectacle se joue, j'ai acheté (sur ce site: <http://www.casting-comedien.net>) pour 90 euros la liste des programmeurs de théâtre afin de leur faire parvenir un mail. il s'est avéré que près de 70% des adresses étaient obsolètes voir inexistantes. les mails m'ont été retournés.
comment faire pour obtenir réparation?

De toute évidence, et vu l'importance nu nombre d'adresses obsolètes, vous pouvez obtenir la nullité du contrat et le remboursement de vos 90 euros sur le fondement de l'article 1184 du Code civil.

Vous pouvez, à cette fin, saisir le juge de proximité du lieu où la société vendeuse a son siège social. J'ai cherché sur le site internet dont vous m'avez montré le lien, un quelconque élément permettant d'identifier la société et je n'en ai pas trouvé.

S'il il y en a pas, il faudra alors faire une demande au juge afin qu'il délivre un injonction aux hébergeurs afin de connaître l'identité de la société. J'ai bien peur que cet acte soit déjà plus onéreux que les 90 euros perdus..

Très cordialement.